

\* 1 Sept.  
p. 51. — I  
Mai p. 60.

à la puissance même temporelle que le lâche sophiste avoit prétendu flatter \* ; on en voit ici la réfutation détaillée , mais on peut douter qu'elle ait mérité cette espece de réclamation de la part de la vérité , trop grossièrement outragée pour pouvoir être lésée. Ce qu'il y a d'admirable , & ce qui seroit réellement incroyable , si dans une subversion générale de toutes les idées , il ne falloit s'attendre à tout ; c'est que l'auteur réfuté prétend ridiculiser les bons Catholiques par le consentement qu'ils donnent aux assertions les plus incontestables & les plus formellement exprimées dans l'Écriture ; comme l'on peut s'en convaincre par le passage suivant rapporté en ces termes par le savant & zélé réfuteur de ces paradoxes scandaleux. *Quis a risu temperare sibi poterit*, exclamat primis statim foliis effrons cavillator (non ita loquerer, nisi catholicus haberi vellet), *si homines spiritu fanatico agitados & præjudiciis occupatos vociferari audiamus. Nonne hic est, cui in orbe terrarum nullus comparari poterit? — Nonne hic est, cui Deus claves Regni cælorum, ac potestatem ligandi atque solvendi tradidit? Cui nullus Episcoporum dignitate par est. — Nonne hic est Vicarius Jesu Christi, visibile Caput Ecclesiæ, ac supremus judex omnium fidelium?* Je n'examine pas si le D. E. a trouvé des commentateurs qui aient donné la torture aux passages qui établissent l'autorité de Pierre, pour en tirer des sens étrangers & destructifs des prérogatives pontificales. Sans doute qu'il